

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

---

ANNEE 1953

---

Service des Commissions.

---

**BULLETIN DES COMMISSIONS**

---

AFFAIRES ÉCONOMIQUES,  
DOUANES ET CONVENTIONS COMMERCIALES

**Mardi 8 décembre 1953.** — *Présidence de M. Rochereau, président.* — La commission a entendu M. Jean Royer, Secrétaire exécutif-adjoint de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (G. A. T. T.).

M. Royer a rappelé dans quelles conditions avait été signé, en 1947, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et comment il avait donné naissance à un organisme auquel adhèrent, en 1953, trente-quatre pays.

Il a indiqué que le but du G. A. T. T. est d'amenuiser progressivement la protection douanière afin de faciliter le commerce international. Il a souligné que le G. A. T. T. avait fait porter ses travaux principalement sur la réduction des tarifs douaniers des pays membres et avait lutté contre l'emploi de la pratique du contingent ; il s'est étendu sur le rôle d'arbitre joué par le G. A. T. T. avec pleine efficacité lors des difficultés nées entre les pays membres de l'organisation et sur ses efforts d'intégration européenne.

Une discussion s'est instaurée à laquelle ont participé notamment M. de Villoutreys, qui a soulevé le problème de l'aide à l'exportation, et le Président qui a évoqué celui de la protection douanière des principaux pays du monde.

**Mercredi 9 décembre 1953.** — *Présidence de M. Rochereau, président.* — *Au cours d'une première séance tenue, dans la matinée, la commission a, en premier lieu, entendu M. du Fretay, Secrétaire général de la commission nationale des producteurs textiles de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles, sur la taxe d'encouragement à la production textile.*

Puis, elle a procédé à l'examen du budget du Secrétariat d'Etat aux Affaires économiques et a désigné trois rapporteurs spéciaux : M. Rochereau, pour l'Institut national de la statistique et des études économiques ; M. de Villoutreys, pour les modalités d'aide à l'exportation et M. Gautier, pour la taxe d'encouragement à la production textile.

MM. Rochereau et de Villoutreys ont immédiatement présenté leur rapport que la commission a adopté.

La commission a alors procédé, *en commun avec la Commission de la production industrielle et la sous-commission de coopération économique européenne*, à l'audition de M. Ardant, Commissaire général à la Productivité.

M. Ardant a indiqué la politique de productivité qu'il comptait mener à bien et a insisté sur la nécessité d'améliorer les prix de revient et de se préoccuper du problème des débouchés. Il a montré que la productivité devait être, avant tout, effort d'organisation et il a évoqué la réforme des institutions, seule susceptible de modifier d'une manière favorable le climat fiscal, juridique et administratif dans lequel vivent les entreprises.

Le Commissariat général sera chargé de réaliser les programmes de productivité en coordonnant les efforts des différents secteurs et en donnant au mouvement une impulsion continue. Il s'attachera à vaincre la force d'inertie, gros obstacle à la productivité.

A l'action du Commissariat sera consacrée l'aide américaine accordée à la France au titre de l'amendement Blair-Moody qui a fait l'objet d'une convention signée en mai 1953 entre les Etats-Unis et la France. Cette aide, d'un montant de 9 milliards de francs, sera répartie sous forme de subventions à concurrence de 4 milliards de francs et sous forme de prêts à concurrence de 5 milliards de francs.

En conclusion, M. Ardant a demandé que le Conseil de la République lui donne les moyens de fonctionner utilement.

M. Ardant a ensuite répondu aux questions qui lui ont été posées par MM. Brousse, Hœffel, Jaubert, Longchambon, Piales et le Président.

Après le départ de M. Ardant, la commission a proposé de rétablir les crédits de fonctionnement du Commissariat général à la productivité au niveau de 79.414.000 francs, soit à un niveau supérieur de 10 millions aux propositions de la Commission des finances.

Enfin, la commission a désigné M. de Raincourt comme rapporteur de la proposition de loi (n° 574, année 1953) tendant à modifier certaines dispositions de la loi du 8 octobre 1919, modifiée par la loi du 2 août 1927, établissant une carte d'identité professionnelle à l'usage des voyageurs et représentants de commerce.

*Au cours d'une deuxième séance, tenue dans l'après-midi, la commission a entendu, dans le cadre de l'examen du budget du Secrétariat d'Etat aux Affaires économiques, le rapport de M. Gautier sur la taxe d'encouragement à la production textile.*

Le rapporteur a fait l'analyse des demandes de subvention et des ressources que l'on pouvait attendre de la taxe selon que l'on faisait varier son taux de 0,5 % à 1 %.

M. Lemaire a fait observer qu'il serait dangereux de porter le taux de la taxe à 1 % car cette mesure aurait pour conséquence de remettre en cause les accords interprofessionnels passés entre

producteurs de matières premières et industriels, notamment dans le secteur de la laine et dans celui du coton.

Après une discussion à laquelle ont pris part notamment MM. Lemaire, de Raincourt, de Villoutreys, le rapporteur et le Président, la commission a décidé de fixer le taux de la taxe à 0,75 % sous réserve d'une deuxième lecture éventuelle en commission au cas où de nouveaux éléments d'information lui seraient fournis.

**Jeudi 10 décembre 1953.** — *Présidence de M. Rochereau, président.* — La commission a examiné, en deuxième lecture, le problème posé par la taxe d'encouragement à la production textile (chapitre 84-01 du budget des Affaires économiques pour l'exercice 1954).

M. Gautier, rapporteur, a rendu compte à la commission des résultats obtenus par la réunion officieuse des rapporteurs des commissions saisies du texte qui ont retenu la solution envisagée par la Commission des finances, à savoir :

1° Le maintien de la taxe d'encouragement au taux de 0,50 % avec possibilité pour le Gouvernement de le porter à 0,75 % par décret, après avis favorable du Comité de contrôle du Fonds d'encouragement à la production textile ;

2° La modification de la composition de ce Comité de contrôle pour renforcer son efficacité ;

3° L'impossibilité d'accorder une subvention aux produits finis.

Après un bref débat, la commission s'est ralliée à ce point de vue et elle a donné mandat à M. Gautier d'intervenir dans ce sens, au cours de la discussion en séance publique du budget des Affaires économiques.

## AFFAIRES ÉTRANGÈRES

**Mercredi 9 décembre 1953.** — *Présidence de M. Ernest Pezet, vice-président.* — La commission a examiné le budget des affaires allemandes et autrichiennes ; le rapport de M. Maroger a donné

lieu à un échange de vues auquel ont pris part notamment MM. Léo Hamon et Léonetti.

M. Georges Pernot a été désigné comme rapporteur du projet de loi (n° 593, année 1953) tendant à la ratification de la convention de Genève relative au statut des réfugiés du 28 juillet 1951.

La commission a, ensuite, entendu le rapport pour avis de M. Ernest Pezet sur le projet de loi (n° 478, année 1953) tendant à ratifier la Convention franco-monégasque sur la sécurité sociale. Le rapporteur a tenu, à cette occasion, après avoir rappelé les vicissitudes des négociations, à informer la commission du dépôt du projet de loi sur la convention administrative franco-monégasque et à mettre en regard la situation de fait existant à Monaco au point de vue économique, social et politique d'une part et, de l'autre, les stipulations des traités de 1860 et 1918 et celles de la Constitution de 1911.

## AGRICULTURE

**Mercredi 9 décembre 1953.** — *Présidence de M. Dulin, président.* — Dans le cadre de l'examen de l'article 8 du projet de loi (n° 572, année 1953) relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du Ministère des Affaires économiques, la commission a entendu M. du Fretay, Secrétaire général de la commission nationale des productions textiles. sur le taux de la taxe d'encouragement à la production textile.

Après avoir rappelé le lourd déficit de nos échanges avec l'étranger imputable au secteur textile, M. du Fretay a souligné les possibilités de développement des productions de matières textiles dans la métropole et les territoires d'outre-mer. Il a, notamment, indiqué que l'aide du fonds d'encouragement aux productions textiles nationales devait être considérée comme la légitime contrepartie du libre-échange des matières premières dont bénéficie l'industrie textile.

En conclusion, il s'est déclaré partisan de l'adoption du texte voté par l'Assemblée Nationale portant à 1 %, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1956, le taux de la taxe d'encouragement à la production textile.

Le Secrétaire général de la commission nationale des productions textiles a, ensuite, répondu aux questions que lui ont posées les commissaires, notamment sur la gestion du fonds d'encouragement et le mode de répartition de ses ressources.

Après avoir chargé M. Hœffel de suivre cette question, la commission en a renvoyé l'examen à sa prochaine séance.

M. de Raincourt a été désigné comme rapporteur officieux de la proposition de loi (n° 624, année 1953) tendant à modifier l'acte dit loi du 5 juillet 1941 portant organisation de l'enseignement agricole public en ce qui concerne l'École nationale des industries agricoles et alimentaires et l'École nationale d'horticulture.

#### ÉDUCATION NATIONALE, BEAUX-ARTS, SPORTS, JEUNESSE ET LOISIRS

**Mercredi 9 décembre 1953.** — *Présidence de M. Bordenewve, président.* — La commission a entendu le rapport de M. Primet sur la proposition de résolution (n° 125, année 1953) de M. Georges Marrane, tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes dispositions nécessaires pour faciliter la pratique de la culture physique et des sports par la jeunesse française. Il a apporté quelques précisions sur le Brevet sportif populaire et la pratique des sports dans la France d'outre-mer.

Son rapport a été adopté.

La commission a ensuite entendu, M. André Cornu, Secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, venu lui exposer les grandes lignes de son budget. Après un bref aperçu, le Ministre a répondu à diverses questions que lui avaient posées différents commissaires, notamment :

MM. Lamousse, Primet, Pinchard, Canivez, Jean Bertaud, Charles Morel et le Président.

A propos des crédits alloués aux théâtres subventionnés, le Ministre a donné l'assurance que rien ne serait changé cette année et que de nouveaux spectacles seraient créés dont on espérait des recettes au moins équivalentes à celles procurées par les *Indes galantes*.

Il a, en outre, indiqué son intention de créer deux nouveaux centres dramatiques, l'un en Normandie, l'autre dans la région de Bordeaux et de donner un spectacle sonore et lumineux au Louvre, au Château de Vincennes et à la basilique de Saint-Denis.

La restitution du Pavillon de Flore, que l'on peut espérer prochaine, permettra de faire du Louvre le plus beau musée du monde.

## FAMILLE, POPULATION ET SANTÉ PUBLIQUE

**Mardi 8 décembre 1953.** — *Présidence de M. René Dubois, président.* — La commission a entendu M. Paul Coste-Floret, Ministre de la Santé publique et de la Population, venu l'entretenir du budget de son département.

Ce budget comprend, cette année, les dépenses de fonctionnement et d'équipement.

Abordant les dépenses de fonctionnement, le Ministre a défini les grandes lignes de l'action sanitaire et, à cette occasion, il a étudié un certain nombre de problèmes concernant les personnels, les établissements de soins et de cure, les laboratoires et les instituts.

Il a notamment mis l'accent sur la transfusion sanguine dont le développement s'accroît malgré des crédits modestes ainsi que sur l'Institut national d'hygiène, dont le crédit a été disjoint par l'Assemblée Nationale, cette dernière ayant estimé sa dotation insuffisante malgré un rétablissement partiel du crédit opéré par voie de lettre rectificative.

Quant aux résultats, ils sont notables en ce qui concerne la régression des maladies telles que la typhoïde, le paludisme et la diphtérie ; par contre, le cancer, la poliomyélite et les maladies mentales sont en recrudescence.

Au sujet de l'action sociale, le Ministre a déclaré qu'il avait l'espoir de rétablir, partiellement du moins, l'Assistance à la Famille. Il a rappelé également qu'un décret portant réforme des lois d'assistance venait d'être publié récemment au *Journal Officiel*.

Le Ministre a, enfin, examiné les crédits d'équipement de son budget. Ceux-ci s'élèvent, en ce qui concerne les autorisa-

tions de programme, à la somme de 5 milliards, somme modeste au regard de la première tranche prévue par le plan d'équipement Le Gorgeu mais représentant néanmoins le double de celle qui avait été primitivement inscrite.

## FINANCES

**Mardi 8 décembre 1953.** — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — *Au cours d'une première séance,* tenue dans la matinée, la commission a procédé à l'étude du budget des Affaires économiques (projet de loi n° 572, année 1953). Elle a d'abord étudié le problème du relèvement du taux de la taxe d'encouragement à la production textile (art. 8). M. Alric, rapporteur spécial, a fait le point de la question : après avoir rappelé les motifs qui avaient déterminé la création de cette taxe, il a indiqué les problèmes que posait la répartition de son produit et souligné les réactions qu'avait provoquées le vote par l'Assemblée Nationale de l'augmentation du taux à 1 %. En conclusion, il a proposé : 1° d'élargir la composition du comité de contrôle du fonds d'encouragement à la production textile ; 2° d'accepter que le taux de la taxe puisse être porté jusqu'à 0,75 %, par décret pris sur la proposition du Comité et après avis des commissions compétentes du Parlement.

*Présidence de M. Jean Maroger, vice-président.* — Une discussion s'est instaurée sur ces propositions, à laquelle ont pris part, notamment, outre le rapporteur spécial, MM. Armengaud, Boudet, Chapalain, Coudé du Foresto, Courrière, Laffargue, Lieutaud, Maroger et Walker, au terme de laquelle la commission a adopté, à mains levées, par 14 voix contre 6, les propositions de son rapporteur, étant précisé, à la demande de M. Walker, que les produits finis seront exclus du bénéfice de la taxe.

La question de l'Institut national de la statistique (chapitre 31-31) a été ensuite évoquée. La commission a décidé de rétablir le crédit disjoint par l'Assemblée Nationale.

*Au cours d'une seconde séance,* tenue dans l'après-midi, poursuivant l'examen de ce même budget, la commission a transféré au chapitre 31-02 les crédits afférents à une mission de contrôle des entreprises nationalisées qu'elle avait disjoints au budget



des Finances, adopté une réduction de 10.000 francs sur le chapitre 44-11 pour protester contre l'actuel système de délivrance de licences d'importation, rétabli, par 11 voix contre 1, au chapitre 44-12 un crédit de 5 milliards, abattu par l'Assemblée Nationale, rétabli un crédit de 999.000 francs sur chacun des chapitres 68-00 et 68-02.

En ce qui concerne les articles, l'article 5 et l'article 7 ont été rétablis. Un article additionnel ainsi conçu a été adopté (art. 7 *bis*) : « Les administrateurs civils de la Direction générale des prix et des enquêtes économiques qui, au titre de leur administration centrale d'origine, avaient antérieurement fait l'objet d'une mesure effective d'intégration, parue au *Journal Officiel* dans le cadre de l'ordonnance du 9 octobre 1945 portant statut général de la fonction publique, seront, par arrêté du Secrétaire d'Etat aux Affaires économiques, intégrés, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1954, avec leur ancienneté et leur grade à cette date, dans les cadres correspondants de l'administration centrale du Secrétariat d'Etat aux Affaires économiques.

« Les crédits afférents à la rémunération de ces fonctionnaires seront transférés, d'office, des chapitres auxquels ils figurent aux chapitres correspondants concernant les dépenses de personnel de l'administration centrale du Secrétariat d'Etat aux Affaires économiques ».

Enfin, M. Coudé du Foresto a entretenu la commission du problème de l'exposition de la productivité à Strasbourg.

L'ensemble du budget des Affaires économiques a été adopté.

Après une brève suspension de séance, M. Alric a rapporté le budget du commissariat général à la productivité (projet de loi n° 573, année 1953). Une longue discussion s'est instaurée sur le point de savoir si, et éventuellement dans quelle mesure, devaient être rétablis les crédits réduits par l'Assemblée Nationale. Ont notamment pris part à cette discussion, MM. Armengaud, Jean Berthoin, rapporteur général, Coudé du Foresto, Laffargue et Alex Roubert, président. Après avoir refusé, à mains levées, d'approuver les chiffres votés par l'Assemblée Nationale par 10 voix contre 7, la commission a adopté, à mains levées, par 9 voix contre 4, les conclusions de son rapporteur tendant à l'adoption du budget avec une augmentation de 50 millions.

**Mercredi 9 décembre 1953.** — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a adopté sans modification, sur le rapport de M. Maroger, le budget des Affaires allemandes et autrichiennes (projet de loi n° 587, année 1953).

**Jeudi 10 décembre 1953.** — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a entendu le rapport de M. Saller sur le budget de la France d'outre-mer (projet de loi n° 553, année 1953). Après avoir rappelé que, chaque année, la commission réclamait en vain la réforme des services du Ministère de la France d'outre-mer, il a proposé à la commission d'opérer un blocage de crédits qui ne pourrait être levé qu'une fois les projets de réforme déposés. Cette proposition a été acceptée par la commission. M. Saller s'est ensuite étendu sur la question des personnels d'autorité en service outre-mer pour souligner l'importance des réformes qui devraient intervenir dans ce domaine. Sur les crédits, les principales décisions ont été les suivantes :

— *Chapitre 31-01.* — Réduction de 4.448.000 francs, crédit correspondant au recrutement de personnel pour l'office de la main-d'œuvre. La commission a estimé que les effectifs actuels suffisaient pour faire face aux tâches de cet organisme.

— *Chapitre 31-23.* — Rétablissement d'un crédit de 2 millions abattu par l'Assemblée Nationale ;

— *Chapitre 34-31.* — Rétablissement d'un crédit de 1 million, abattu par l'Assemblée Nationale ;

— *Chapitre 36-91.* — Rétablissement d'un crédit de 10 millions abattu par l'Assemblée Nationale.

M. Saller a enfin exposé le problème des investissements outre-mer.

L'ensemble du projet de loi a été adopté.

INTÉRIEUR (ADMINISTRATION GÉNÉRALE,  
DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE, ALGÉRIE)

**Jeudi 10 décembre 1953.** — *Présidence de M. Léon Muscatelli, président.* — La commission a chargé M. Pic de rapporter pour avis le budget du Ministère de l'Intérieur.

Elle a, ensuite, entendu un exposé de M. Léo Hamon sur le dernier congrès des sciences administratives qui s'est tenu dans le courant de l'été à Istanbul.

Après avoir donné des précisions sur les différents problèmes qui ont été étudiés par ce congrès, M. Léo Hamon a particulièrement insisté sur les succès remportés par la délégation française dont l'un des membres a été élu président du Congrès, pour une durée de trois années.

L'orateur a attiré l'attention de ses collègues sur l'importance qui devait être accordée à de telles réunions internationales qui sont de nature à renforcer le rayonnement culturel de la France.

La commission a autorisé M. Léo Hamon à déposer une proposition de résolution appelant l'attention du Gouvernement sur ce problème.

JUSTICE ET LÉGISLATION CIVILE,  
CRIMINELLE ET COMMERCIALE

**Mardi 8 décembre 1953.** — *Présidence de M. Georges Pernot, président.* — Au cours d'une brève réunion, la commission a pris connaissance des conclusions présentées par la Commission des finances en ce qui concerne le projet de loi (n° 546, année 1953) relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du Ministère de la Justice pour l'exercice 1954.

Sous réserve des observations qui pourraient être présentées à la tribune par chaque commissaire, elle a décidé d'approuver les décisions prises par la Commission des finances.

**Mercredi 9 décembre 1953.** — *Présidence de M. Georges Pernot, président.* — Poursuivant l'étude des décrets pris en application de la loi du 11 juillet 1953, la commission a entendu un exposé

de M. Bardon-Damarzid sur le décret n° 53-704 du 9 août 1953, relatif au maintien ou au rétablissement de la libre concurrence industrielle et commerciale.

Sur la proposition de M. Bardon-Damarzid, la commission a décidé, par 4 voix et 6 abstentions, de déposer une proposition de loi à l'effet de transférer, de l'ordonnance n° 45-1483 du 30 juin 1945, à l'article 419 du Code pénal, les dispositions à caractère répressif concernant les ententes prévues par le décret.

Elle a, ensuite, entendu un exposé de M. Molle sur les décrets :

— n° 53-706 du 9 août 1953 modifiant la loi du 7 mars 1925 tendant à instituer des sociétés à responsabilité limitée ;

— n° 53-973 du 30 septembre 1953 portant modification de la loi du 4 mars 1943, en ce qui concerne les tantièmes alloués au conseil d'administration des sociétés anonymes.

Ont été désignés comme rapporteurs :

— M. Molle, de la proposition de loi (n° 548, année 1953) tendant à proroger les dispositions de la loi n° 48-444 du 17 mars 1948 relative à la libération d'actions des sociétés existant avant la publication de l'acte dit loi du 4 mars 1943 ;

— M. Rabouin, du projet de loi (n° 549, année 1953) concernant le statut disciplinaire des greffiers titulaires de charge ;

— M. Boivin-Champeaux, de la proposition de loi (n° 577, année 1953) tendant à étendre le champ d'application de l'ordonnance n° 45-875 du 1<sup>er</sup> mai 1945 relative à la réintégration des démobilisés, prisonniers, déportés et assimilés.

## MOYENS DE COMMUNICATION, TRANSPORTS ET TOURISME

**Mercredi 9 décembre 1953.** — *Présidence de M. Aubert, président.* — M. René Dubois a continué l'exposé de son rapport pour avis sur le *budget de l'aviation civile et commerciale*. Il a notamment donné des précisions sur l'installation de la « chaîne Decca » dans notre pays, le fonctionnement comparé des compagnies aériennes françaises et étrangères, la convention relative aux « Bréguet » et le nouveau mode d'attribution de la subvention d'Air France.

A cet égard, il a comparé les flottes respectives de la Compagnie nationale et des sociétés privées, dotées actuellement d'un matériel hautement compétitif acquis sans l'aide de l'Etat.

Le rapporteur pour avis a souhaité l'extension du trafic intérieur métropolitain, la mise en service d'appareils de construction nationale sur les lignes de l'Union Française (Hurel-Dubois, S. E. 2010, « Broussard »...), la naissance d'une politique d'hélicoptères et l'accroissement de l'aide accordée, en 1953, aux aéroclubs, pépinière de l'aviation française.

Le Président a remercié M. René Dubois de son rapport très complet et si documenté, en insistant sur la nécessité absolue d'une coordination intelligente des transports aériens et d'une politique suivie de construction aéronautique nationale.

Le rapporteur pour avis a répondu, enfin, aux questions qui lui ont été posées par MM. Julien Brunhes, Giaucque et Dutoit, lequel a précisé que le groupe communiste ne voterait pas le budget de l'aviation civile en séance publique.

Le Président a précisé à ses collègues que M. Bouquerel présenterait son rapport pour avis sur le budget des P. T. T. en principe le mercredi 16 décembre, date à laquelle sera également désigné le rapporteur pour avis du budget des Travaux publics, des Transports et du Tourisme.

#### PENSIONS (PENSIONS CIVILES ET MILITAIRES ET VICTIMES DE LA GUERRE ET DE L'OPPRESSION)

**Mercredi 9 décembre 1953.** — *Présidence de M. Gatuing, président.* — La commission a entendu une délégation de l'Union Française des Associations de Combattants (U. F. A. C.) sur le projet de loi (n° 600, année 1953) pour l'application de nouveaux taux d'émoluments et la liquidation des indemnités dues aux anciens combattants et victimes de la guerre.

La délégation a indiqué qu'une partie des modifications demandées par l'U. F. A. C., avant le vote à l'Assemblée Nationale, avaient été adoptées. M<sup>me</sup> Naveau et M. Jourdan, vice-présidents de l'U. F. A. C., ont insisté tout particulièrement sur le fait que la pension des veuves de guerre n'a pas été portée, comme il avait

été demandé, à la moitié du taux de la pension d'invalidé à 100 %, toutes allocations comprises ; ils ont souligné que le chiffre auquel cette pension était fixée n'avait aucun fondement juridique. Ils ont, d'autre part, marqué que l'U. F. A. C. enregistrerait un échec en ce qui concerne la retraite du combattant.

La délégation a ensuite soumis à la commission des projets d'amendements au texte.

**Jeudi 10 décembre 1953.** — *Présidence de M. Gatuing, président.* — La commission a entendu une délégation du Comité d'Action des Veuves de guerre et des Fils de Tués qui a exposé ses remarques sur le texte du projet de loi indiqué ci-dessus. Les délégués ont insisté tout particulièrement sur l'effort qui resterait à faire, en particulier pour les pensions exceptionnelles des veuves de guerre et celles des orphelins de guerre infirmes. La question a été soulevée des modalités d'application du plan quadriennal prévu par le projet de loi.

M. Giauque a été désigné comme rapporteur.

Il a été décidé de demander le renvoi pour avis du projet de loi fixant le budget des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre. M. Auberger a été désigné comme rapporteur pour avis.

## PRODUCTION INDUSTRIELLE

**Mercredi 9 décembre 1953.** — *Présidence de M. Rochereau, président de la Commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales.* — *Au cours d'une réunion commune avec la Commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales et la sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la mise en œuvre de la convention de coopération économique européenne et du programme de relèvement européen, la commission a procédé à l'audition de M. Ardant, Commissaire général à la Productivité, sur l'organisation de ce Commissariat, son rôle et ses objectifs.*

(Voy. « supra » à la rubrique « Affaires économiques ».)

**Jeudi 10 décembre 1953.** — *Présidence de M. Longchambon, président.* — La commission a procédé à l'examen des crédits

affectés aux dépenses du Commissariat général à la Productivité. Elle a décidé d'augmenter les crédits proposés par la Commission des finances de 10 millions et de les porter à 79.414.000 francs, laissant à son Président le soin d'intervenir sur les chapitres 31-01, 31-02, 31-91, 33-91, 34-01, 34-02 et 35-91 et de répartir l'augmentation de 10 millions entre lesdits chapitres.

Elle a entendu ensuite M. Bousch, rapporteur officieux du budget du Ministère de l'Industrie et du Commerce pour l'exercice 1954.

Ce dernier a essentiellement analysé les dépenses de fonctionnement du Ministère de l'Industrie et du Commerce, les dépenses d'équipement des services civils de ce même Ministère et les dépenses relatives au Fonds de soutien aux hydrocarbures ou assimilés.

Le Rapporteur a présenté un certain nombre d'observations qui ont été approuvées par la commission.

La suite de l'examen du budget du Ministère de l'Industrie et du Commerce, notamment les problèmes posés par les dépenses d'investissement d'Electricité de France, des Charbonnages de France et de Gaz de France, a été renvoyée à une séance ultérieure.

La commission a alors procédé à l'audition de M. Blancard, Directeur des Carburants au Ministère de l'Industrie et du Commerce, qui a traité successivement de l'effort de la recherche pétrolière dans l'Union Française et des résultats obtenus, de la capacité de raffinage, de l'approvisionnement en pétrole brut, des conséquences de cet approvisionnement sur la balance des comptes et de l'évolution de la flotte pétrolière.

A la demande du Président, M. Blancard a donné à la commission son opinion sur le gisement de Lacq et a indiqué les efforts de recherche poursuivis actuellement en Afrique du Nord, notamment dans le Sahara et en Tunisie.

Enfin, dans le cadre du budget du Secrétariat d'Etat aux Affaires économiques, la commission a examiné la question de la taxe d'encouragement à la production textile.

M. Gautier a analysé les demandes de subventions prévues pour 1954 et les ressources que l'on pouvait attendre de la taxe selon le taux auquel on la fixerait.

La commission a finalement décidé de ne pas prendre position sur le taux de la taxe mais d'indiquer d'une manière très ferme que l'encouragement à la production textile devait se faire dans le cadre d'une spécialisation partielle des ressources du Fonds d'encouragement à la production textile.

Elle a chargé son Président d'intervenir en son nom sur l'article et le chapitre relatifs à la taxe d'encouragement à la production textile.

## RECONSTRUCTION ET DOMMAGES DE GUERRE

**Mercredi 9 décembre 1953.** — *Présidence de M. Chochoy, président.* — La commission a procédé à un premier examen du projet de loi (n° 588, année 1953) relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du Ministère de la Reconstruction et du Logement pour l'exercice 1954.

Le Président a exposé l'économie du projet et a passé en revue les modifications apportées par l'Assemblée Nationale. Un débat auquel ont pris part, outre le Président, MM. Jaouen et Zussy a eu lieu sur les articles 12 *ter*, 12 *quater*, 14 et 25 concernant les dommages mobiliers.

La commission s'est prononcée contre toute reprise des articles 15, 16 et 17, disjoints par l'Assemblée Nationale.

Elle a chargé M. Malécot du rapport pour avis sur ce projet de budget.

Ensuite, la commission a évoqué le problème de la cotisation patronale de 1 % pour les investissements dans la construction.

**Jeudi 10 décembre 1953.** — *Présidence de M. Bernard Chochoy, président.* — La commission a entendu un exposé de M. Lemaire, Ministre de la Reconstruction et du Logement, sur le projet de loi (n° 588, année 1953) relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du Ministère de la Reconstruction et du Logement pour l'exercice 1954.

Le Ministre a d'abord analysé les différents chapitres du budget de fonctionnement. Il a, ensuite, répondu à des questions posées par le Président, ainsi que MM. Zussy et Plazanet concernant respectivement le chapitre 46-22 (coopératives de reconstruction



et associations syndicales de remembrement), les délais pour l'octroi du permis de construire et la cotisation patronale aux opérations de construction.

Sur les opérations d'investissement, un large échange de vues concernant l'application des décrets du 9 août et du 30 septembre 1953 sur la réparation des dommages mobiliers a eu lieu entre le Ministre, le Président, MM. Canivez et Dupic.

## TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

**Mercredi 9 décembre 1953.** — *Présidence de M. Dassaud, président.* — Après avoir entendu un exposé de M. Tharradin sur le budget du Ministère du Travail, la commission a décidé de déposer divers amendements, notamment sur :

1° La situation des travailleurs Nord-Africains résidant en France ;

2° L'application des mesures législatives et réglementaires dans les Départements d'Outre-Mer ;

3° L'intégration des employés contractuels ;

4° Le fonctionnement des Caisses d'assurance vieillesse ;

5° L'attribution d'indemnités à certains personnels dépendant du Ministre du Travail.